

Rapport de la Commission ad-hoc

«Réfection des rues de l'Eglise et de la Grange-Neuve», préavis 01/2023

Sur invitation de la municipalité, la commission ad-hoc s'est réunie le mardi 14 mars 2023 pour prendre connaissance des détails du projet de la réfection des rues de l'Eglise et de la Grange-Neuve. Le dossier était présenté par les municipaux M. Roland Valet et M. Thierry Golay.

Le préavis en question concerne une demande d'un crédit de construction pour le remplacement et l'extension du réseau d'eau potable et de l'aménagement routier de la rue de l'Eglise et de la Grange-Neuve.

Les conduites d'eau potables sont actuellement anciennes et sous-dimensionnées selon les normes actuelles. De plus, le réseau d'eau potable n'est actuellement pas relié en boucle, ce qui risque de couper tous les riverains en aval d'une future réparation. Les brins morts actuels ne sont plus souhaitables car risque d'altérer la qualité de l'eau potable. Donc le changement de cette conduite par un diamètre aux normes, d'un bouclage du réseau et l'élimination de bras morts prend tout son sens. La commune, en se mettant aux normes, obtiendrait une subvention de l'ECA pour minimiser les coûts.

En effectuant ces travaux, le recouvrement des rues concernées seront remises à neuf car actuellement en mauvais état. Un trottoir comme ceux du quartier Perroset sera aménagé de façon à sécuriser les piétons sur le tronçon qui se trouve entre un mur et une barrière (aucun échappatoire pour piéton).

Pour l'exécution des travaux, un appel d'offre a été lancé et les devis étaient similaires. L'entreprise Camandona a été choisi pour ces travaux car la moins chère.

Sur la base des informations reçues, les membres de la commission sont unanimes dans leur approbation du préavis actuel. Ils proposent donc au conseil d'accepter le préavis 01/2023 tel que présenté.

Sullens, le 23 mars 2023

Killien Baudat

Caterina Cantarella Paccaud

Patrick Poncioni